

BANCASSURANCE



En dommages, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel «surperforment» le marché, indique Facts & Figures

La tendance déjà enregistrée depuis plusieurs années, selon laquelle les bancassureurs réalisent des performances supérieures au marché notamment en assurance dommages et en épargne de particuliers, se confirme.

Si pendant une quinzaine d'années, la progression des bancassureurs sur le marché de l'assurance dommages des particuliers ne jouait qu'à la marge, cette tendance a depuis évolué. Désormais, les bancassureurs progressent de 0,7 à 0,8 point de part de marché par an atteignant une taille significative, indique le cabinet de conseil en stratégie Facts & Figures dans son «Benchmark 2008 croissance et rentabilité des 30 premiers groupes d'assurances en France»⁽¹⁾. Les deux «champions» dans ce domaine sont le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel qui enregistrent des progressions régulières tandis que le groupe Caisse d'Épargne monte rapidement en puissance. Les mutuelles sans intermédiaires (MSI), dont les tarifs sont pourtant plutôt attractifs, peinent à se développer sur ce marché. Parmi les assureurs, seuls Axa et MMA-Azur réussissent à tirer leur épingle du jeu au prix de lourds investissements de communication. La quasi-totalité des autres acteurs perdent des parts de marché. «Le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel «surperforment» les dommages de particuliers en termes de croissance, tout en dégageant un niveau de rentabilité conforme à la moyenne du marché. Plusieurs mutuelles sans intermédiaires montrent des signes de fatigue face au caractère industriel de l'attaque des bancassureurs», souligne Cyrille Chartier-Kastler, président de Facts & Figures. En 2006, la croissance nette de ce marché (200 M€) provient entièrement des bancassureurs. Une particularité du marché français en dommages réside dans le fait que le canal Internet n'a pas connu de montée



Cyrille Chartier-Kastler

en puissance comme cela s'est produit dans d'autres pays européens, notamment en raison de la forte compétitivité tarifaire des MSI. En santé et prévoyance de particuliers, marchés particulièrement dynamiques, les bancassureurs ont également réalisé des performances supérieures au marché, en équipant de façon industrielle leurs clients en Garantie des accidents de la vie (GAV). En santé individuelle, les leaders du marché -Axa, Groupama, Swiss Life- connaissent logiquement les plus fortes croissances nettes d'activité en raison de leur poids. Pour l'instant, les bancassureurs sont encore peu présents sur la santé individuelle à l'exception du Crédit Mutuel du fait de la présence historique des ACM. Sur ce marché, la distribution via Internet progresse rapidement avec des opérateurs tels que www.devismutuelle.com (KelAssur)... Autre domaine où la percée des bancassureurs est significative, l'épargne de particuliers. Ainsi, les bancassureurs ont capté 78% de la croissance nette d'encours du marché en 2006, ne laissant que 22% aux groupes traditionnels. Les bancassureurs (CNP-Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, BNP Paribas, Crédit Mutuel, Société Générale) occupent les cinq premières places sur le podium de croissance nette des encours en épargne individuelle en 2006, souligne le cabinet.

Santé et prévoyance collectives : le marché est dominé par CNP et Axa

Concernant la santé et la prévoyance collectives, le marché est dominé par CNP en assurance des emprunteurs (32% de part de marché), Axa en santé-prévoyance col-

lectives (plus de 20% de part de marché). La baisse de fréquence des arrêts de travail combinée avec la hausse des tarifs en santé -prévoyance collectives ont permis aux intervenants de ces marchés de dégager des résultats historiquement élevés. En assurances des emprunteurs, les bancassureurs ont surperformé les assureurs traditionnels et ce malgré le développement des contrats individuels. Les captives de bancassurance recueillent toujours 85 à 90% des assurances de prêt en provenance de leurs réseaux bancaires de rattachement. ■

Nathalie FOULON

(1) Benchmark 2008 réalisé à partir de l'analyse des comptes des opérateurs, arrêtés à fin 2006.